

COMMUNE DE GRIGNON

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2025.06.12_05.**

Le 12 juin deux mil vingt-cinq, à dix- huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Annette BELLANGER- Lina BLANC-Thierry BINET-Corinne BUSALB - Pascal DUMONT - Bernard FUMEY- Virginie GARDET- Jean- Pierre MARGUERIE- Valérie MATHE- François RIEU - Olivier RUFFIER.

Étaient excusés : Rémi FERRONT (pouvoir à Pascal DUMONT) - Nicole RECORDON (pouvoir à Thierry BINET) - David TORDJMANN (pouvoir à Olivier RUFFIER) - Stéphanie MARTIN.

Date de convocation : le 04/06 /2025

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Excusés : 4

Absents : 4

Pouvoirs : 3

Votants : 14

Rapporteur : Annette BELLANGER

Envoyé en préfecture le 18/06/2025

Reçu en préfecture le 18/06/2025

Publié le

ID : 073-217301308-20250612-2025061205-DE



**DÉLIBÉRATION 5 : PERSONNEL : PERSONNEL : DÉLIBÉRATION ANNUELLE
AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES
EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT
TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ (EMPLOIS ETE 2025).**

Madame Annette BELLANGER informe le conseil municipal que la commission du personnel a validé le recrutement d'emplois d'été. (2 emplois du 1^{er} juillet 2025 au 31 juillet 2025 et 2 emplois du 1^{er} août 2025 au 31 août 2025).

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique

Territoriale, notamment son article 3 – 2° ;

Considérant qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services de la collectivité afin de pallier les absences et d'assurer un service public de qualité, pour la période du 1^{ER} juillet 2025 au 31 août 2025.

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée ;

Ouïe cet exposé, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

Abstentions	
Contre	
Pour	14

→ **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 3 semaines à 1 mois maximum en application de l'article 3 - 2° de la loi n°84-53 précitée.

A ce titre, seront créés au maximum 4 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent technique ou administratif.

Madame Annette BELLANGER est chargée de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil.

La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

→ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

GRIGNON, le 12 juin 2025

Le Maire,

François RIEU



Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :